

EAU DU PAYS DE FOUGERES

Parc d'activités de l'Aumallerie – 1 rue Louis Lumière

35133 LA SELLE EN LUITRE

Tél. : 02.23.51.00.14 - mail : accueil@eau-pf.bzh

Envoyé en préfecture le 16/02/2023

Reçu en préfecture le 16/02/2023

Affiché le

ID : 035-253502603-20230201-2023_01-DE

Comité Syndical du 1^{er} février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le premier février à 17h30, le Comité du syndicat Eau du Pays de Fougères, dûment convoqué, s'est rassemblé dans la salle du rez-de-chaussée de Fougères Agglomération, sous la présidence de Monsieur BOIVENT Joseph, Président.

Date de convocation : 25 janvier 2023

Date d'affichage : 25 janvier 2023

Nombre de membres en exercice : 22

Nombre de membres : votants ↵ 17

présents ↵ 17 procuration ↵

COLLECTIVITES	TITULAIRES	Présence	SUPPLEANTS	Présence
FOUGERES AGGLOMERATION	BOIVENT Joseph	X	BERHAULT Pierre	X
	BRARD Jean-Claude	X	BOISMARTEL Jean-Bernard	
	BRIDIER Arnaud		BOUDET Serge	
	COUASNON Hubert	X	BOURCIER Jean-Christophe	
	ERARD Joseph	Excusé	BRARD Michel	
	FORET Alain	X	BUFFET Roger	
	GILLES Christophe	X	DEMAZEL Noël	
	GOUPIL Jean-Paul		ESNAULT Franck	
	GUILLARD Hervé	X	HUE Anthony	
	LAFAYE Elsa		PERRIN Anne	
	LEFEUVRE Diana	X	POMMEREUL Monique	
	PARLOT Cécile	Excusée	RAULT Patricia	
RABAUD Alexis		TALIGOT Denis		
Syndicat des eaux d'ANTRAIN	AVRIL Henri	X	GORE Laurent	
	BOULMER Jean-Claude	X	SAVINEL Fanny	
	CHAPDELAINE Rémi	X		
Syndicat des eaux du COGLAIS	DE MONCUIT Jacques	X	BRARD Hervé	
	GEFFRAY Christian	X	GONNET Albert	
	GOUDAL Patrice	X	NOËL Jean-Claude	
	LAIZÉ-BLANC Marie-Armelle	Excusée	PRIOUL Joëlle	
	SOURDIN Pierre	X	VALTAIS Didier	X
Syndicat des eaux de la VALLEE DU COUESNON	BATTAIS Loïc	X	RAULT Henri	

Assistaient également à la séance :

M. ISAMBERT Christian, SMG35
Mmes MISERIAUX Jessica et PIRON Christine, SEPF

Secrétaire de séance :

Monsieur COUASNON Hubert

N°2023.01: DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE **EXERCICE 2023**

L'article L.2312-1 du CGCT, précise que pour les communes de 3500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément à l'article L. 5211-36 par renvoi de l'article L. 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), cette disposition est applicable au syndicat qui comprend mixtes fermés comprenant au moins une commune de 3 500 habitants ainsi qu'une commune de plus de 10 000 habitants.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) ne revêt pas de caractère décisionnel. Il doit cependant faire l'objet d'une délibération actant la présentation d'un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) qui comprend :

- La structure et la gestion de la dette ;
- Les engagements pluriannuels d'investissements envisagés ;
- La présentation de la structure ainsi que de l'évolution prévisionnelle des dépenses et des effectifs.

1. CONTEXTE GENERAL

La mise à jour des statuts, réalisée en 2021, a modifié le nom du syndicat ainsi que sa composition issue de la loi NOTRe.

Ainsi, Eau du Pays de Fougères a pour membres les collectivités suivantes :

- Le Syndicat Mixte des Eaux d'ANTRAIN
- Le Syndicat Mixte des Eaux du COGLAIS
- Le Syndicat des Eaux de la Vallée du COUESNON
- La Communauté d'Agglomération FOUGERES AGGLOMERATION, en représentation substitution des communes de La Bazouge du Désert, Beaucé, Billé, La Chapelle Janson, La Chapelle St Aubert, Combourtillé, Fleurigné, Fougères, Javené, Laignelet, Landéan, Lécousse, Le Loroux, Louvigné du Désert, Luitré-Dompierre, Mellé, Monthault, Parcé, Parigné, Poilley, Rives du Couesnon, St Georges de Reintembault, La Selle en Luitré, Villamée.

Le syndicat exerce la compétence « production » pour l'ensemble de ses membres et la compétence optionnelle « distribution » sur 22 communes du territoire de Fougères Agglomération.

Pour 2023, les prévisions budgétaires s'inscrivent dans un contexte d'inflation générale estimée à hauteur de 5.8% avec de fortes hausses du coût de l'énergie et de leurs répercussions sur le prix des matières premières.

2. BUDGET PRINCIPAL « PRODUCTION »

Le budget principal comprend l'ensemble des charges et produits affectés à la compétence production.

Il supporte également l'ensemble des frais généraux liés à la structure.

Il est financé principalement par les recettes de vente d'eau en gros, la surtaxe production reversée par les délégataires, ainsi que les participations concernant les mises à disposition des services.

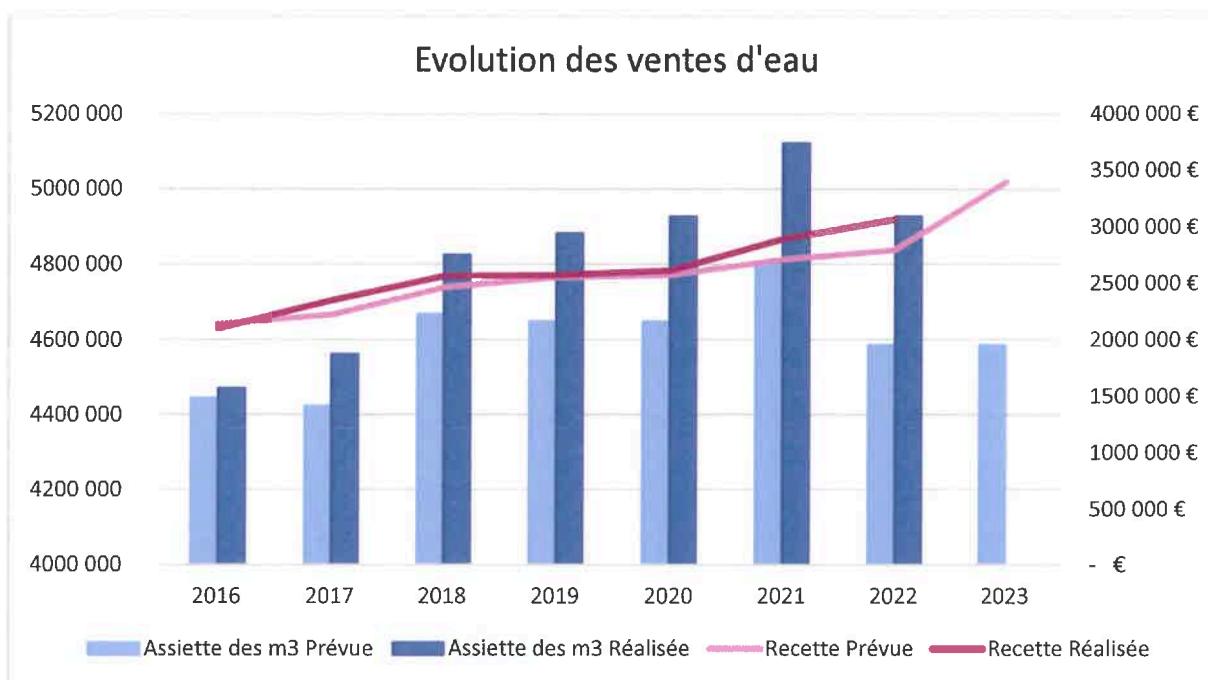
2.1 SECTION D'EXPLOITATION

A. RECETTES

Les recettes de fonctionnement proviennent quasi exclusivement des ventes d'eau, réparties comme suit :

- la vente d'eau en gros (directement aux collectivités ou via leur délégataire)
- la surtaxe production reversée par les délégataires ;

Pour 2023, le montant prévisionnel atteint 3 250 730 € (+23%) tenant compte du tarif mutualisé porté à 0.734 € HT/m³, au lieu de 0.594 €/m³ en 2022, pour la vente en gros, hors redevance agences de l'eau (Loire-Bretagne et Seine Normandie). Il s'appuie sur le même volume que celui prévu au budget 2022 soit 4 585 000 m³.



Le montant global des recettes d'exploitation se décompose comme suit

- le produit des ventes d'eau (y compris redevances agences de l'eau)	3 402 805 €
- le fonds de concours départemental reversé par les collectivités de base	750 000 €
- les redevances pour les antennes sur les châteaux d'eau et les mises à disposition de terrains dans les périmètres de protection des captages	22 000 €
- les participations concernant la mise à disposition du service : <ul style="list-style-type: none"> ✓ technique et administratif au budget annexe ✓ technique aux syndicats d'Antrain et de la Vallée du Couesnon ✓ administratif aux syndicats du Couesnon (SEVC et SBC) 	45 000 € 12 000 € 23 500 €
- les subventions de la Région, des départements (35 & 53), des Agences de l'eau (Loire-Bretagne et Seine Normandie), ainsi que la participation du SMG35, pour les actions de reconquête de la qualité de l'eau menées sur les Bassins Versants	304 000 €
- le remboursement par le SMG35 des intérêts (94%) de l'emprunt contracté pour la construction de l'usine Montours	42 000 €
- l'amortissement des subventions	288 500 €
- le report du résultat antérieur cumulé	828 000 €
TOTAL	5 717 805 €

B. DEPENSES

Les dépenses de fonctionnement seront réparties comme suit :

- a) l'ensemble des charges liées à la production d'eau (**2,8 M€**) :

Augmentation des charges liées à l'exploitations des 13 unités de production, dont 3 exploitées en régie (2 à Fougères, 1 à Lécousse), 9 en prestations de services (nouveau contrat au 01/01/2023 sur le secteur de Louvigné) et 1 en délégation de service public (usine de Parigné). L'évolution générale des coûts, plus particulièrement de l'électricité et des matières premières engendre une augmentation évaluée à 800 000 €, soit environ 40% ;

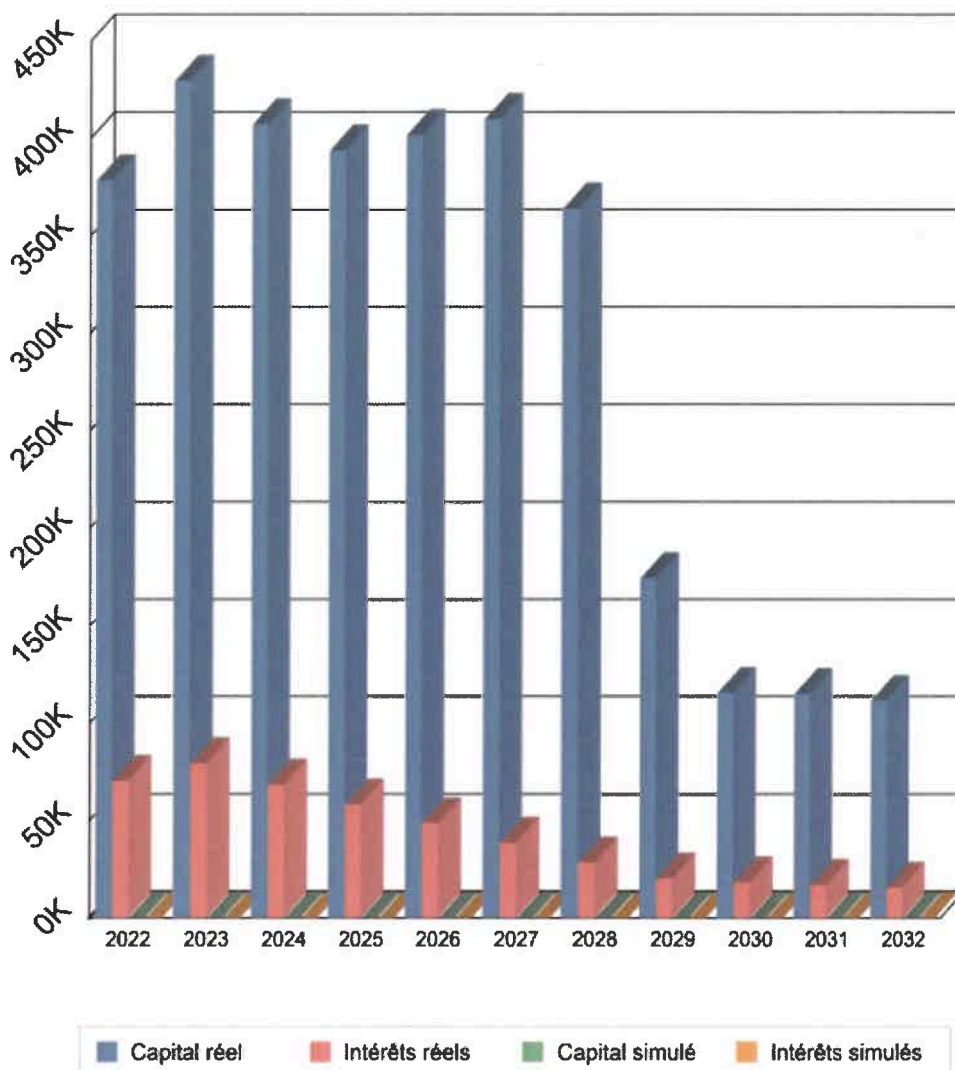
- b) les charges de personnel (**0,53 M€**) :

Maintien des effectifs avec prise en compte des évolutions statutaires (création d'un poste de technicien réseaux mais transfert du poste d'animatrice BV Loisançe-Minette au SBC)

EMPLOIS	GRADE	Date de création	2020	2021	2022	2023
FILIERE TECHNIQUE						
Directrice	Ingénieur Principal	01/01/2016	1	1	1	1
Responsable d'exploitation	Agent de maîtrise	01/11/2019	1	1		
	Technicien	01/01/2022			1	
	Technicien ppal 2ème classe	01/01/2023				1
Resp. exploitation stations de la régie	Technicien	01/01/2020	1	1	1	1
Agent de maintenance et d'exploitation	Adjoint technique	06/02/2019	1	1	1	1
Agent de maintenance et d'exploitation	Apprenti BTS	01/09/2019	1	1	1	1
Animateur (trice) Bassin Versant	Technicien 2ème classe	01/01/2016	1,5	1	1	*
Responsable serv. préserv. protect. ressource	Technicien 2ème classe	15/07/2020	0,5	1	1	1
Chargé d'études & travaux - réseaux distribution	Technicien ppal 2ème classe	05/10/2022				1
<i>Technicien suivi PPC & renfort serv techn.</i>	<i>Technicien ppal 2ème classe</i>	<i>01/01/2016 (*CDD en 2015)</i>	<i>MAD</i>	<i>MAD</i>	<i>MAD</i>	<i>MAD</i>
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Responsable administration/finances/RH	Attaché principal	01/01/2020	1	1	1	1
Assistant (e) comptabilité/administration	Adjoint administratif ppal - 1ère classe	01/03/2018	1	1	1	1
	Adjoint administratif	01/02/2021		1	1	1
TOTAL DES EFFECTIFS (ETP=Equivalent Temps Plein)			9	10	10	10

- c) les opérations de reconquête de la qualité de l'eau sur les bassins versants **314 000 €** (dont 35 200 € inclus en charges de personnel) de l'Airon et de la Couyère, ainsi que sur le Moyen Couesnon et Loisançe-Minette (maîtrise d'ouvrage confiée au Syndicat du Bassin du Couesnon);
- d) les conventions avec le Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères pour les animations pédagogiques à destination du grand public et des scolaires pour la préservation de la ressource ;
- e) les frais de gestion courante du syndicat (**91 000 €**) : assurances, indemnités de fonction des élus, frais de locaux, fonctionnement des équipements mutualisés... ;
- f) le fonds de concours départemental (**750 000 €**) reversé au SMG35 maintenu à 0.17 €/m3;
- g) les contributions au SAGE COUESNON et au SAGE SELUNE (**35 000 €**) ;
- h) les amortissements : **788 000 €**
- i) le remboursement des intérêts d'emprunts (dont 23 900 € pour le nouvel emprunt 1,9 M€ contracté en 2022) : **78 000 €** ;

Diagramme de remboursement



soit un total prévisionnel de 5 389 000 €

2.2 SECTION D'INVESTISSEMENT

A. DEPENSES

En section d'investissement, sont programmés :

	Montant estimatif HT
Projet nouvelle usine de Fougères :	
- Construction d'une nouvelle usine d'eau potable (avance forfaitaire et phase études)	1 850 000 €
- Maîtrise d'œuvre projet nouvelle usine (+avenant n°1)	440 306,69 €
- Opération nouveau réservoir + conduites + réhabilitation réservoirs (avance forfaitaire)	150 500 €
- Acquisition parcelles Mme Langanay	15 000 €
Travaux réhabilitation des réservoirs :	
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des ouvrages de Lécousse	15 625 €
- Réhabilitation bâche ET usine de Lécousse	100 000 €
- Réhabilitation réservoirs La Garenne-Coglais (2 cuves x 1000 m3)	400 000 €
Projet nouvelle usine d'Antrain :	
- Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une nouvelle usine à Antrain	250 000 €
- Acquisition parcelle proximité usine Pont Neuf	10 000 €
Travaux sur les autres sites :	
- Modification filière traitement des boues – usine Pont Juhel	58 465,19 €
- Modification et amélioration armoire électrique – usine Fontaine (Parigné)	46 000 €
- Modification filière de désinfection – traitement au chlore gazeux – usine de Quincampoix (Montours)	52 535 €
- Nettoyage et décolmatage des forages (sur 3 ans)	70 000 €
- Restauration continuité écologique sur la Loysance (seuil de la prise d'eau du Bas Sancé)	100 000 €
- Restauration continuité écologique sur l'Airon (prise d'eau de Pont Juhel)	150 000 €
- Travaux de sécurisation des installations en régie (gros entretien)	62 800 €
- Travaux de sécurisation sur les installations hors régie (13 usines + ouvrages annexes)	211 715 €
Etudes :	
- Etudes restauration continuité écologique (Bas Sancé et Pont Juhel)	27 980 €
- Etude de sécurisation avec CEBR (via liaison feeder Fougères-Coglais)	50 000 €
- Etude sur la possibilité d'utiliser l'eau de la carrière du Rocher Coupé	30 000 €
- Etude d'impact pour création forage des Bois	31 464 €
- Etude recherche en eau et mise en place de piézomètres	25 000 €
- Etude hydraulique sur ruisseau des Echelles	30 000 €
- Réalisation de levés topographiques pour différents projets	10 000 €
PPC (protection des ressources) :	
- Acquisition parcelles pour nouveau PPC Drains	120 000 €
- Acquisition parcelles PPC Fontaine (Parigné)	3 729,60 €
- PPC Couyère – captage prioritaire – étude sur fosses et ANC	10 000 €
- PPC FLC – travaux de sécurisation du PPI	11 063,47 €
- PPC secteur du Chesné – travaux de sécurisation des PPI	25 000 €
Autres :	
- Renouvellement matériel informatique (VPN, PC)	5 500 €
Total dépenses investissement = 4 367 683.95 €	

auxquels s'ajoutent les opérations financières :

- amortissements des subventions 288 500 €
- remboursement du capital des emprunts 413 000 €
- dont 76 000 € pour le nouvel emprunt contracté en 2022

Soit un total prévisionnel de 5 069 184 €

B. RECETTES

Dans le cadre du schéma départemental de sécurisation de l'alimentation en eau potable, le fonds de concours complète les subventions allouées (Agence de l'Eau principalement) pour atteindre la quasi-totalité des dépenses subventionnables (y compris pour la mise en œuvre des PPC).

Pour les opérations plus importantes, la participation du SMG35 consiste à rembourser les annuités d'emprunts contractés par les Syndicats de Production.

C'est le cas pour l'usine de Montours mise en service en 2016, le SMG35 rembourse le capital de l'emprunt à hauteur de 94% (**182 246 €**).

Concernant les ouvrages non répertoriés au schéma de sécurisation départemental, le SMG35 participe jusqu'à 30% du montant des travaux réalisés.

Par délibération du 9 juin 2021, le plan de financement de l'opération relative à la construction de la nouvelle usine de Fougères a été validé pour un montant estimatif global de 17,5 M€ avec une participation prévisionnelle du SMG35 de 70% (remboursement des annuités d'emprunt à contracter).

Pour l'usine d'Antrain, dont l'opération a été évaluée à 3.5 M €, le projet est éligible au financement de l'AELB et du SMG35 à hauteur, respectivement, de 30%.

L'autofinancement nécessaire à l'équilibre de la section d'investissement est assuré par la recette des amortissements **788 000 €** ainsi qu'un virement de la section d'exploitation et le recours à l'emprunt.

A ce titre, un emprunt a été contracté en 2022 pour le financement des investissements, 1 900 000 € sur 25 ans à taux fixe de 1.29% (contrat unique avec la partie « distribution »).

3. BUDGET ANNEXE « DISTRIBUTION »

Dans le cadre de la compétence optionnelle, le syndicat assure la distribution d'eau potable sur 22 communes du territoire de Fougères Agglomération (regroupement des syndicats du Chesné, de Louvigné, La Chapelle-Janson et Parigné-Landéan).

L'exploitation des réseaux de distribution s'effectue via les contrats de délégation qui ont été transférés sur ce budget annexe, à l'exception du secteur de Louvigné pour lequel un nouveau marché de prestations vient d'être conclu avec effet au 1^{er} janvier 2023.

Le budget annexe bénéficie des ressources du budget principal.

3.1 – SECTION D'EXPLOITATION :

A. RECETTES

La principale recette provient des ventes d'eau aux usagers. Il s'agit de la surtaxe collectée par les sociétés en charge de l'exploitation du réseau pour le compte du syndicat (VEOLIA et STGS).

Pour 2023, le prévisionnel se décompose comme suit :

- Le produit des ventes d'eau :	2 417 000 €
- Produits divers :	5 323 €
- L'amortissement des subventions :	49 000 €
- Le report du résultat antérieur cumulé :	1 045 882 €

Soit un total prévisionnel de 3 517 205 €

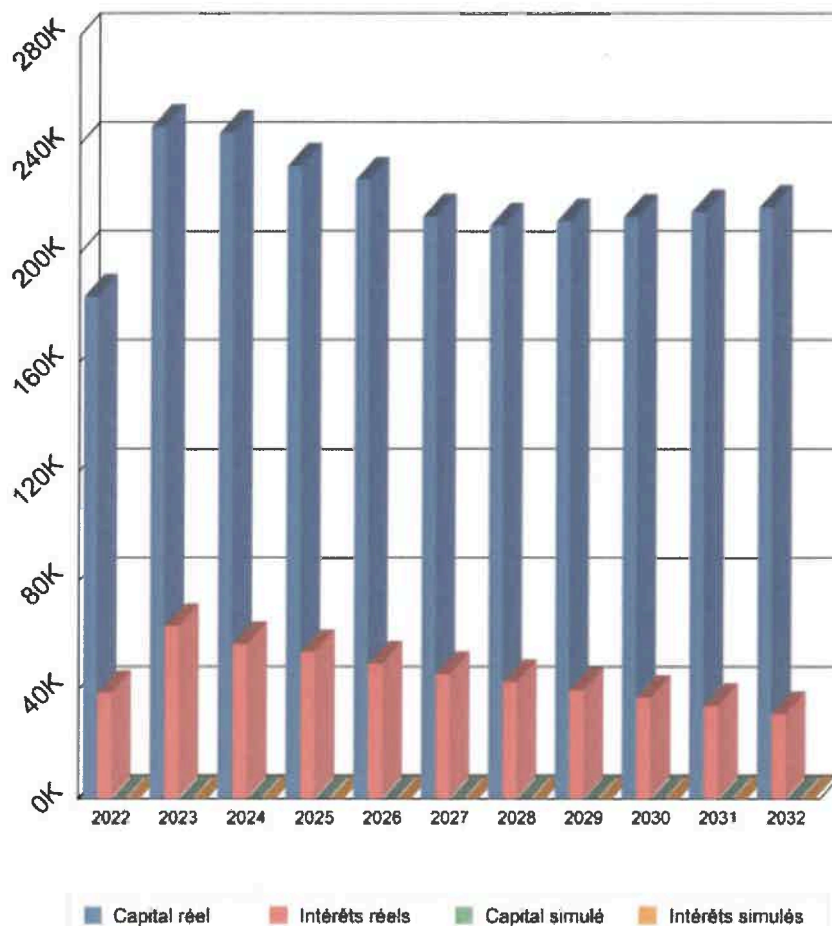
B. DEPENSES

Les charges d'exploitation se décomposent comme suit :

- Les achats d'eau en gros pour les secteurs Chesné et Louvigné :	907 400 €
- Le nouveau marché de prestations (2023-2025) :	260 000 €
- Les amortissements :	545 700 €
- Charges générales :	80 000 €
- Le remboursement des intérêts d'emprunts :	61 000 €
dont 25 155 € pour le nouvel emprunt 2M€ contracté en 2022	

Soit un total prévisionnel de 1 855 000 €

Diagramme de remboursement



3.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT :

A. DEPENSES

En section d'investissement, sont programmés :

	Montant estimatif HT
- Programme de travaux – territoire du Chesné (solde marché en cours)	620 000 €
- Marché à bons de commande 2021-2023	300 000 €
- Programme de travaux – 2022 – 2024 (report + révision prix)	897 844 €
- Travaux divers	150 000 €
- Reports divers	68 820 €
- Etude d'investigations (Refoulement Pont Juhel)	50 000 €
Total travaux	2 086 664 €
- L'amortissements des subventions	49 000 €
- Le remboursement du capital des emprunts dont 80 000 € pour le nouvel emprunt contracté en 2022	247 000 €
Total général	2 382 664 €

B. RECETTES

L'autofinancement est assuré via les virements internes de la section de fonctionnement :

- affectation du résultat antérieur
- excédent de clôture reporté
- écritures d'amortissement

En complément, un emprunt a été contracté en 2022 pour le financement des programmes 2022/2023, 2 000 000 € sur 25 ans à taux fixe de 1.29%.

4) OBSERVATIONS :

Au titre du 1% de solidarité internationale, les projets portés par l'association DOUGDI, en collaboration avec Sœur Angèle, responsable du Centre de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) à Salembaoré au Burkina Faso sont suspendus depuis 2020 en raison de l'insécurité qui règne sur la région.

Néanmoins, le syndicat continue de soutenir le pays au travers de l'association BURKINA 35 qui concentre ses actions sur les villages des communes de PIBAORE et BOALA à 130 km au nord-est de OUAGADOUGOU (3 000 € alloués en 2022).

Une contribution est prévue via le budget annexe « distribution », en substitution aux syndicats ayant adhéré à la compétence optionnelle.

A l'issue du débat, l'assemblée prend acte de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires de l'exercice 2023.

ADOpte A L'UNANIMITE.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

J. Boivent

Joseph BOIVENT